

## **REGLEMENT INTERIEUR FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

### **Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et, R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### **Article 2 : Respect du volume horaire de cours**

Les stagiaires s'engagent à respecter le volume horaire des cours qu'ils doivent suivre. En cas de manquement, le responsable de l'organisme de formation ou son représentant avertit le stagiaire concerné qu'il peut être sanctionné.

Lorsque le stagiaire ne peut justifier de son absence, le coût inhérent aux heures de formation (E-learning et présentiel) lui est imputé directement à titre personnel s'il n'est pas pris en charge par le financeur.

### **Article 3 : Discipline des stagiaires**

Tous les problèmes de comportement envers les formateurs, les stagiaires et toutes personnes en lien direct ou indirect avec la formation seront sanctionnés par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

### **Article 4 : Les sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement
- Exclusion définitive de la formation.

En cas d'exclusion de la formation, aucun remboursement des frais pédagogiques ne peut être demandé par le stagiaire. Le responsable de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### **Article 5 : Protection des données personnelles (RGPD)**

La SAS Klenis dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données personnelles des stagiaires inscrits (es) en formation au sein de notre organisme de formation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif de la SAS Klenis, [contact@klenis.fr](mailto:contact@klenis.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant à l'exception des mentions obligatoires relevant des dispositifs réglementaires de formation.

J'accepte explicitement l'utilisation de mes coordonnées pour me recontacter à propos de ma demande exprimée à travers ce formulaire. Les données seront stockées le temps de leur traitement et **pour une durée maximale de 3 ans**. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données pour le traitement des demandes exprimées. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées exclusivement aux équipes de la SAS Klenis, et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier et nous sollicitant via ce même formulaire.

### **Article 6 : Confidentialité des supports pédagogiques**

Au cours de la formation, le stagiaire est amené à accéder à des données à caractère personnel, administratif et pédagogique et déclare reconnaître la confidentialité desdites données. Il s'engage par conséquent, conformément aux articles 121 et 122 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions dans le cadre de son statut de stagiaire en formation avec Klenis afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Il s'engage en particulier à :

- Ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues dans le cadre de sa formation
- Ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire aux travaux demandés par Klenis
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- Prendre toutes les précautions visant à préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- S'assurer que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- Restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données à l'issue de la formation.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de la formation, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de cette dernière, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel, administratif et pédagogique.

Les stagiaires sont informés que toute violation du présent engagement les expose à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du code pénal